



LUTTE
CONTRE LES **VIOLENCES**
DANS LE **SPORT**
EN NORMANDIE

Prévention des violences sexistes et sexuelles dans le sport

Politique régionale de prévention co-portée entre le CROS Normandie et la DRAJES Normandie

Assemblée Générale Tir à l'arc
Dimanche 22 février 2026

La politique régionale de prévention en Normandie : outils et actions pour un engagement durable



Aurore JARRY

Coordinatrice projets
CROS Normandie



Anne-Laure PICOT

Conseillère d'Animation Sportive
DRAJES de l'Académie de
Normandie

Quelques chiffres clés

160 000 enfants sont victimes chaque année de violences sexuelles

1 enfant est victime d'une violence ou d'une agression sexuelle toutes les 3 minutes

1 enfant sur 10 est victime d'inceste

CIIVISE, 2022

1 enfant sur sept serait victime d'agressions sexuelles dans le monde du sport avant ses 18 ans

Conseil de l'Europe, 2021

Signal sport :

- 532 signalements transmis en enquête administrative en 2024
- 703 signalements transmis en enquête administrative du 1er janvier au 31 octobre 2025



Manifeste d'engagement contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport



Manifeste d'engagement : engagements obligatoires

✓ OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES :

- S'assurer, lorsque l'association est employeuse, de la **validité de la carte professionnelle** des éducateurs salariés, et apporter son concours à la démarche d'honorabilité des bénévoles mise en place à l'échelon fédéral et informer de son rôle.
- S'inscrire dans une **démarche active de « signalement »** auprès des instances administratives, judiciaires et fédérales.
- Garantir l'affichage visible du numéro 119 (numéro enfance en danger) dans les établissements sportifs recevant des mineurs, ainsi que l'affichage des dispositifs permettant de recueillir les témoignages, d'orienter et accompagner les victimes ou les témoins de violences ou de discrimination dans l'ensemble des établissements sportifs.

Manifeste d'engagement : engagements obligatoires

✓ ENGAGEMENTS PÉDAGOGIQUES :

- Désigner une **personne chargée de ce sujet** (membre de l'équipe dirigeante ou d'encadrement afin de garantir le contrôle d'honorabilité du référent) qui veille à la mise en place d'actions d'information, de prévention, de formation.
- Pour cette personne, suivre à minima **1 temps d'information et de sensibilisation** par an (et au plus tard dans les six mois après la signature du manifeste) pour mieux comprendre ce phénomène afin d'agir, orienter, guider et signaler.
- Participer à un **regroupement annuel des signataires** mis en place par le mouvement sportif et l'Etat.
- Organiser, en interne, un **temps de sensibilisation** une fois par an auprès des adhérents, professionnels et bénévoles (diffusion reportage, atelier débat...).

Manifeste d'engagement : engagements obligatoires

✓ ENGAGEMENT LIÉ À LA COMMUNICATION :

- Relayer l'information liée à la signature du manifeste d'engagement et à sa mise en œuvre auprès des adhérents et professionnels et bénévoles (affichage, diffusion via les réseaux sociaux et le site internet, temps dédiés lors de l'Assemblée Générale, Conseil d'Administration, bulletins d'inscription, Forum des associations...).

Manifeste d'engagement : engagements complémentaires

ENGAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES

En complément, l'association souhaite s'engager sur des actions complémentaires (cocher les engagements souhaités par votre structure). Ces initiatives visent à promouvoir les efforts déjà déployés ou à venir dans l'association.

ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE STRUCTURATION

- Formaliser cet axe de prévention dans le **projet associatif**.
- Mettre en place des règles de vie au sein du **règlement intérieur**, visant ainsi à prévenir et/ou limiter au maximum les risques et les situations propices aux atteintes, agressions ou crimes sexuels (lors des stages, déplacements, au sein des vestiaires adultes/enfants ...).

Engagements complémentaires

- S'inscrire dans une démarche de libération de la parole, notamment par la mise en place d'une écoute active par les encadrants et dirigeants, l'installation d'une boîte aux lettres dédiée ou tout autre dispositif facilitant la libération de la parole.
- Inform**er les partenaires institutionnels et privés des engagements pris et leur proposer un temps de sensibilisation.
- Evoquer avec les professionnels de la structure, lors de l'entretien annuel obligatoire, les **pistes pouvant être développées pour améliorer les actions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles**.
- Faire appel à des **jeunes volontaires en Service Civique** pour accompagner la structure dans le développement d'actions de prévention.

ACTIONS DE COMMUNICATION

- Prendre part et relayer les initiatives régionales et départementales** telles que la semaine digitale #TousConcernésEnNormandie de promotion sur les réseaux sociaux.
- Mettre à disposition des adhérents **des flyers ou supports de communication sur la thématique**.

ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA SANTÉ

- Proposer des créneaux de pratique physique adaptée permettant **la reconstruction de victimes de violences**.
- S'engager plus spécifiquement dans **la prévention des violences auprès des publics vulnérables**, notamment les personnes en situation de handicap.



Manifeste d'engagement

Mouvement sportif





LUTTE
CONTRE LES VIOLENCES
DANS LE **SPORT**
EN NORMANDIE

Principaux apports pour les signataires du manifeste d'engagement

Outils pédagogiques >

Programme de formation >

Communication >

Plateforme >

Film animé



Mallette pédagogique



Outil pédagogique autour du jeu permettant de lancer le débat et libérer la parole sur la question des violences sexistes et sexuelles.

2 déclinaisons sont faites pour les tranches d'âges : 6 - 12 / 13 - 17 ans

Kits téléchargeables :

<https://crosnormandie.com/nos-actions/sport-politiques-publiques/lutte-contre-les-violences-sexuelles-et-sexistes/>

Contenu mallette pédagogique 6-12 ans

- Un guide d'animation
- Une planche à émotions
- Activité "Bouge ton attitude"
- Activité d'imagination "A vos marques, prêt? Observez !"
- Quiz "Entraînement cérébral"
- Activité "Réglo'sport"
- Cocotte "Muscle tes pouces!"



KIT PÉDAGOGIQUE

MODULE
6/12 ANS

Le sport, c'est avant tout de la confiance, du respect et du plaisir.
ALORS ZÉRO TOLÉRANCE POUR LES VIOLENCES.

Dans l'intention de nous assurer que le sport reste un espace de plaisir, de sécurité, de confiance et d'émancipation, et pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport, le Comité Régional Olympique et Sportif Normandie (CROS), en partenariat avec le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative, représenté par la DRAJES de l'Académie de Normandie, a réalisé un kit à destination des acteurs du milieu sportif, de l'Éducation nationale et du loisir éducatif.

LE MODULE ENFANTS 6/12 ANS EST COMPOSÉ DE :

- Un guide d'animation de 4 pages A4 contenant des vidéos tutorielles.
- Une planche à émotions permettant aux plus jeunes d'exprimer leur ressenti.
- Une activité d'association « Bouge ton attitude ! » qui comprend 6 scènes illustrées à observer, et à associer avec 6 cartes situations.
- Une activité d'imagination « À vos marques, prêts ? Observez ! » qui comprend 6 cartes situations.
- Une activité de quiz « Entraînement cérébral » qui comprend 16 questions.
- Une activité « Réglo'sport » qui comprend une réglette de situations à classer selon son ressenti.
- 1 cocotte « Muscle tes pouces ! ».

Nous vous recommandons d'imprimer en recto-verso et de plastifier vos cartes activités pour un usage plus durable.

#TousConcernésEnNormandie



Contenu mallette pédagogique 13-17 ans

- Un guide d'animation
- Activité d'improvisation "Improvis'action!"
- Activité débat "Carton rouge?"
- Activité de déduction "Le dérapo'score"
- Activité "Réglo'sport"

 **Réglo'sport**

Je suis bien quand :  Amuse-toi !	Je me sens encouragé
	Les règlements et les personnes sont respectés
	Je me sens libre de poser des questions
Je ne me sens pas bien quand :  Non, tu n'es pas seul, tu peux en parler	Mon sport est adapté
	Je donne mon accord pour qu'on me touche
	Je suis respecté dans mon intimité
Je me sens mal quand :  Non, tu n'es pas responsable, mais tu es en danger, des professionnels peuvent t'aider	Des gens parlent sur moi
	Je dois me changer devant les autres
	Des personnes entrent dans les vestiaires
	On m'aide sans que je le demande
	Je reçois des messages méchants sur mon téléphone
	Je reste seul à la fin de l'entraînement
	Je me sens harcelé, je suis angoissé
	Je reçois des messages violents sur Internet
	Des personnes montrent des photos de mon corps
	On me prive d'un traitement médical ou d'un équipement
	Mes parties intimes sont touchées
	Une personne m'oblige à la toucher
	On me fait du chantage pour que je garde le secret

 **LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DANS LE SPORT EN NORMANDIE**

KIT PÉDAGOGIQUE

MODULE 13/17 ANS

Le sport, c'est avant tout de la confiance, du respect et du plaisir.
ALORS ZÉRO TOLÉRANCE POUR LES VIOLENCES !

Dans l'intention de nous assurer que le sport reste un espace de plaisir, de sécurité, de confiance et d'émancipation, et pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport, le Comité Régional Olympique et Sportif Normandie (CROS), en partenariat avec le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, représenté par la DRAJES de l'Académie de Normandie, a réalisé un kit à destination des acteurs du milieu sportif, de l'Éducation nationale et du loisir éducatif.

LE MODULE ADOS 13/17 ANS EST COMPOSÉ DE :

- Un guide d'animation de 4 pages A4 contenant des vidéos tutorielles, un carton vert et un carton rouge.
- Une activité d'improvisation « Improvis'action ! » qui comprend 6 situations à jouer par les jeunes.
- Une activité de débat « Carton rouge ? » qui comprend 6 descriptions de situations, un carton vert et un carton rouge.
- Une activité de déduction « Le Dérapo'score » qui comprend 12 situations à classer les unes par rapport aux autres.
- Une activité « Réglo'sport » qui comprend une règlette de situations à classer selon son ressenti.

Nous vous recommandons d'imprimer en recto-verso et de plastifier vos cartes activités pour un usage plus durable.

#TousConcernésInNormandie

Extension du jeu feelings

Jeu de plateau sur les émotions, avec un paquet de cartes sur les violences sexistes et sexuelles



Utilisation par des licenciés de la Ligue de Normandie de BasketBall.



LUTTE
CONTRE LES **VIOLENCES**
DANS LE **SPORT**
EN NORMANDIE

Principaux apports pour les signataires du manifeste d'engagement

Outils pédagogiques >

Programme de formation >

Communication >

Plateforme >



Formations à venir

- **Engagement, valeurs et prévention des violences sexistes et sexuelles dans le sport - Formation civique et citoyenne (à destination des services civiques) :**
CROS - DRAJES - Colosse aux pieds d'Argile
16 et 17 mars 2026 - Hérouville-Saint-Clair
 - **Prévention des violences sexistes et sexuelles dans le sport : vers une écoute personnalisée et adaptée aux personnes en situation de handicap**
Intim'agir - CPSF - CROS - DRAJES
15 juin 2026 - Hérouville-Saint-Clair
- + Formation sur demande (en interne, module...etc)

Journées régionales dédiées à la prévention des violences sexistes et sexuelles dans le sport



4 éditions

Mont St Aignan (2022)

Hérouville-Saint-Clair (2023)

Evreux (2024)

Caen (2025)





LUTTE
CONTRE LES **VIOLENCES**
DANS LE **SPORT**
EN NORMANDIE

Principaux apports pour les signataires du manifeste d'engagement

Outils pédagogiques >

Programme de formation >

Communication >

Plateforme >

Communication



Mise à disposition d'un visuel décliné sur :

- mur logoté
- banderole pour les événements sportifs
- timbres

Semaine digitale #TousConcernésEnNormandie en octobre 2023 et mai 2025

#TousConcernésEnNormandie

→ COMMENT REPÉRER ?

Parce qu'ils regroupent beaucoup d'enfants, les clubs de sport ne sont pas épargnés par le fléau des violences sexuelles.

Quelques signes peuvent aider à prendre conscience qu'un enfant est potentiellement victime :

- Baisse de motivation, souhait d'arrêter la pratique sportive ou absence de volonté d'aller aux entraînements.
- Perte de confiance envers soi et les autres.
- Trouble du sommeil, perte d'appétit.
- Repli sur soi.
- Changement de comportement, tristesse, agressivité.
- Refus de se changer dans les vestiaires.

QUELQUES CONSEILS AUX ENCADRANTS SPORTIFS :

• Ne pas accepter des situations qui ne le seraient pas dans la vie courante, le bizutage tel que les rites et les jeux humiliants sont punis par la loi. • Respecter la sphère privée du public encadré : les WC, douches et vestiaires s'utilisent entre pairs. • Pour tout hébergement lors de déplacement en compétition, loger séparément les adultes assurant l'encadrement des jeunes, filles et/ou garçons. • Les gestes et attitudes ambiguës sont à éviter. Cela n'empêche pas les félicitations apportées par un entraîneur en direction d'un sportif, fille ou garçon.

Aucun sport n'est à l'abri. La très faible proportion de prédateurs ne doit pas nous faire oublier la vigilance. Être au contact des jeunes sportifs et sportives, c'est avant tout ne pas se mettre dans une situation qui pourrait être mal interprétée.

Si un enfant vient se confier à vous sur une situation de violence, remercier le, avant tout, de vous faire confiance et ne pas mettre en doute ses propos. Vous pouvez ensuite l'orienter vers une association (cf/vers qui se tourner ?).



BRISER LE SILENCE, C'EST LA PREMIÈRE ÉTAPE POUR RETROUVER LA CONFIANCE

Même si cela est compliqué, il est important de **PARLER**. Il est essentiel d'apprendre à chaque jeune sportif et sportive à repérer les situations à risque et ainsi le protéger.

S'INFORMER, DES OUTILS À VOTRE DISPOSITION :

MINISTÈRE DES SPORTS

<https://www.sports.gouv.fr/violences-sexuelles-54>

CROS NORMANDIE

<https://crosnormandie.com/nos-actions/sport-politiques-publiques/lutte-contre-les-violences-sexuelles-et-sexistes/>

DRAJES

DE LA RÉGION ACADÉMIQUE NORMANDIE

<https://www.ac-normandie.fr/lutte-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles-dans-le-sport-123859>

S'ENGAGER :

Vous êtes une association sportive ou une collectivité, vous pouvez vous engager en signant le **MANIFESTE D'ENGAGEMENT CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE SPORT :**



#TousConcernésEnNormandie

Plaquette réalisée par la DRAJES de la région académique Normandie, en partenariat avec le CROS Normandie, les 5 CDOS et les 5 SDJES de la région Normandie.

PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE SPORT

SPORTIFS & SPORTIVES : OUI VICTIMES ? NON



→ DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les violences à caractère sexuel recouvrent toutes les situations dans lesquelles une personne cherche à imposer à autrui un acte sexuel. Elles portent atteinte aux droits fondamentaux de la personne, à son intégrité physique et psychologique. Le responsable d'une agression sexuelle est toujours l'auteur quelles que soient les circonstances de la violence sexuelle. Les violences à caractère sexuel regroupent le viol (crime). Les agressions sexuelles autres que le viol sont des délits. La victime n'est jamais responsable des violences qu'elle subit.

VIOL

Acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise.

AGRESSIONS SEXUELLES

Acte à caractère sexuel sans pénétration commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte, menace ou surprise.

HARCÈLEMENT SEXUEL

Fait d'imposer à une personne des propos ou comportements à connotation sexuelle ou portant atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. Fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

EXHIBITION SEXUELLE

Fait d'imposer à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards du public un comportement à caractère sexuel.

VOYEURISME

Fait d'user de tout moyen afin d'apercevoir les parties intimes d'une personne que celle-ci, du fait de son habillement ou de sa présence dans un lieu clos, a caché à la vue des tiers, lorsqu'il est commis à l'insu ou sans le consentement de la personne.

CORRUPTION DE MINEUR

Comportement visant à exciter ou éveiller à la sexualité un mineur. PROPOSITION SEXUELLE A UN MINEUR DE MOINS DE 15 ANS PAR MOYEN DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE
Fait pour un majeur de faire des propositions sexuelles à un mineur de moins de quinze ans ou à une personne se présentant comme telle en utilisant un moyen électronique.

→ LES VIOLENCES QUELLES CONSÉQUENCES ?

CES COMPORTEMENTS NE SONT PAS SANS CONSÉQUENCES !

Ces comportements engagent la ou les responsabilités de l'auteur :

Sa responsabilité disciplinaire

Les personnes licenciées dans une fédération sportive peuvent engager leur responsabilité disciplinaire devant les organes compétents mis en place par la fédération : les sportifs mais également les dirigeants, les arbitres et les éducateurs. Les sanctions disciplinaires sont élaborées par chaque fédération dans le respect d'un règlement type élaboré par les autorités de l'Etat.

Sa responsabilité administrative

La responsabilité administrative s'applique pour les éducateurs sportifs rémunérés et bénévoles, les arbitres et juges, les surveillants de baignade et tout intervenant auprès de mineur au sein des établissements d'activités physiques et sportives. Il consiste en un arrêté administratif, pris par le préfet, d'interdiction temporaire ou définitive d'exercice.

Sa responsabilité civile

L'action civile est ce qui permet d'engager la responsabilité civile de l'auteur du préjudice causé à la victime. Sa visée est l'octroi de dommages et intérêts pour la victime.

Sa responsabilité pénale

L'auteur d'un acte puni par la loi engage sa responsabilité pénale et peut faire l'objet de poursuites judiciaires par l'application d'une peine ou d'une mesure de sûreté. Les infractions sont classées, selon leur gravité, en crimes, délits et contraventions.

Réf: Petit guide juridique « Mieux connaître les conséquences d'une incivilité, d'une violence et d'une discrimination dans le champ du sport », Ministère des sports, 3^e édition - Janvier 2021.



→ VERS QUI SE TOURNER ?

EN CAS DE SITUATION D'URGENCE : FAIRE LE 17 POLICE OU GENDARMERIE

(demander la Brigade de protection des familles)

NUMÉROS NATIONAUX

Enfance en danger



Violences Femme info



QUELQUES ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES EN NORMANDIE

• Colosse aux pieds d'argile - tél : 06 02 02 22 45
Mail : normandie@colosse.fr
• Silence à l'Écoute - tél : 07 49 63 96 78
Mail : silence.a.lecoute@gmail.com

• CIDFF 14 - tél : 02 31 62 32 17
• SVS 14 - mail : associationsvs14@gmail.com
• Planning familial du Calvados - tél : 02 31 82 20 50
• Maison des adolescents - tél : 02 31 15 25 25
• ACJM - tél : 02 50 01 13 25 / mail : acjm.caen@wanadoo.fr

• CIDFF 27 - tél : 02 32 33 44 56
• AVEDE - ACJE - tél : 02 32 23 16 51

• CIDFF 50 - tél : 02 33 94 77 05
• ACJM - tél : 02 33 19 05 87
• Sortir du silence - tél : 02 33 93 92 72
• Maison des adolescents de la Manche - tél : 02 33 72 70 60

• CIDFF 61 - tél : 02 33 64 38 92
• ACJM Alençon - tél : 02 33 32 20 00
mail : acjm.alencon@wanadoo.fr

• CIDFF 76 - tél : 02 35 63 99 99
• AVIPP - tél : 02 35 70 10 20 / mail : avipp76@gmail.com

Vous souhaitez effectuer un signalement :

Calvados : sdjes14-sport@ac-normandie.fr
Eure : sdjes27@ac-normandie.fr
Manche : sdjes50-accueil@ac-normandie.fr
Orne : sdjes61@ac-normandie.fr
Seine-Maritime : christelle.mol@ac-normandie.fr

CIDFF : centre d'informations sur les droits des femmes et des familles

SVS : stop aux violences sexuelles

ACJM : association de contrôle judiciaire et de médiation - service d'aide aux victimes d'infractions pénales

AVEDE ACJE : association d'aide aux victimes, d'accès aux droits et de mesures socio-judiciaires

AVIPP : aide aux victimes et information sur les problèmes pénaux

Communication

Affichage obligatoire Cellule signal sports / 119



**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN
D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT**

Alertez-nous par e-mail signal-sports@sports.gouv.fr



S'interroger, c'est **AGIR**.
Écouter et signaler, c'est **RÉAGIR** et **METTRE FIN**.

#TousConcernés

119 ou **114**
en cas d'urgence

119
pour signaler
des situations
d'enfance en danger

3018
pour les cyberviolences
et le harcèlement en ligne

3114
pour la prévention
du suicide

**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN
D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT**

Alertez-nous par e-mail signal-sports@sports.gouv.fr



S'interroger, c'est **AGIR**.
Écouter et signaler, c'est **RÉAGIR** et **METTRE FIN**.

#TousConcernés

119 ou **114**
en cas d'urgence

119
pour signaler
des situations
d'enfance en danger

3018
pour les cyberviolences
et le harcèlement en ligne

3114
pour la prévention
du suicide



LUTTE
CONTRE LES **VIOLENCES**
DANS LE **SPORT**
EN NORMANDIE

Principaux apports pour les signataires du manifeste d'engagement

Outils pédagogiques >

Programme de formation >

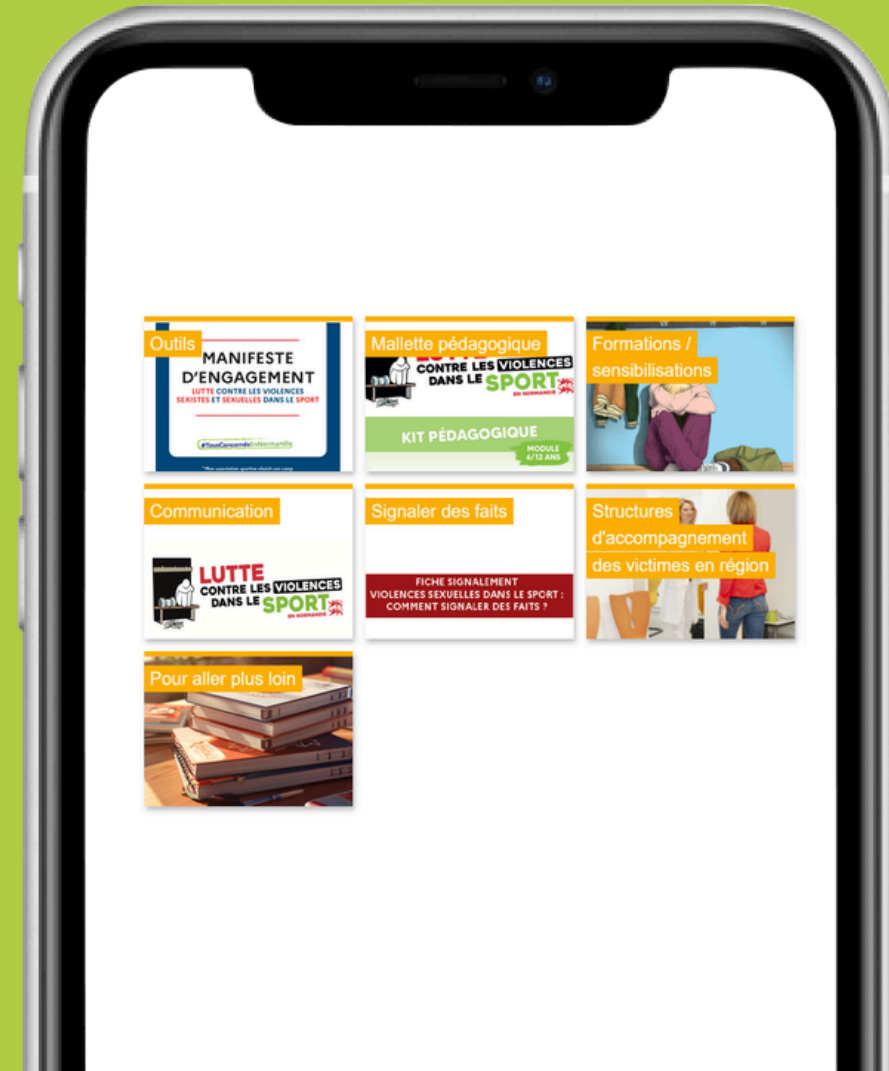
Communication >

Plateforme >

Plateforme

Plusieurs onglets à disposition :

- Outils : accès manifeste,
- Mallette pédagogique, communication...
- Calendrier des prochaines formations et sensibilisations
- Intervenants mobilisables pour organiser des interventions
- Vidéos
- Communication
- Signaler des faits
- Structures d'accompagnement des victimes en région
- Violences et handicap
- Le sport comme outil de reconstruction
- Pour aller plus loin



Accompagnement par le mouvement sportif et l'État

Vous souhaitez être accompagné dans la mise en place d'un plan d'actions dans votre structure, n'hésitez pas à contacter les personnes suivantes :

NORMANDIE :

- CROS : Pierre DEHAEN - 02 35 67 50 50 - pierredehaen@franceolympique.com
- CROS : Aurore JARRY - 02 79 64 20 37 - aurorejarry@franceolympique.com
- DRAJES : Anne-Laure PICOT - 02 32 08 88 49 - anne-laure.picot@ac-normandie.fr

CALVADOS :

- CDOS : Quentin BROGGI - 02 79 64 20 24 - calvados@franceolympique.com
- SDJES : Christophe LESAGE - 06 77 51 92 28 - sdjes14-sport@ac-normandie.fr
Lucas RENARD - 06 24 49 69 40 - sdjes14-sport@ac-normandie.fr

EURE :

- CDOS : Isabelle BACHELET - 02 32 25 95 56 - eure@franceolympique.com
- SDJES : Alexandre DUPIRE - 06 16 03 34 63 - sdjes27@ac-normandie.fr
Léo MECHIN - 06 19 97 45 70 - sdjes27@ac-normandie.fr

MANCHE :

- CDOS : Stéphane LEJEUNE - 02 33 57 67 97 - manche@franceolympique.com
- SDJES : 02 50 28 71 43 - sdjes50-accueil@ac-normandie.fr

ORNE :

- CDOS : Clément HERMENIER - 02 33 80 27 63 - orne@franceolympique.com
- SDJES : Flavie BARILLER-PERON - 02 33 32 52 03 - sdjes61-sport@ac-normandie.fr

SEINE-MARITIME :

- CDOS : Sacha HAUGUEL - 02 35 73 28 88 - seinemaritime@franceolympique.com
- SDJES : Isabelle GRANET - 02 32 08 97 42 - sdjes76@ac-normandie.fr



En tant que dirigeant de club, que faire si on vous signale un cas de violence ou un comportement inadapté de la part d'un éducateur / éducatrice ?

1. Signaler les faits auprès du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et aux Sports de votre département

Art. L322-4-1 du code du sport (issu de la loi du 8 mars 2024) : "L'exploitant d'un EAPS est tenu d'informer sans délai l'autorité administrative lorsqu'il a connaissance du comportement d'un éducateur, juge/arbitre, surveillant de baignade, dont le maintien en activité constitue un danger pour la santé et la sécurité physique ou morale des pratiquants."

Copie à signal-sports@sports.gouv.fr

2. Signaler les faits auprès de votre fédération

3. Signaler les faits auprès du procureur de la république



Non-signalement =
responsabilité pénale
(3 ans / 45 000 €)

FICHE SIGNALEMENT VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT : COMMENT SIGNALER DES FAITS ?

- Fiche à destination des fonctionnaires -



Si vous avez **CONNAISSANCE DE FAITS** de violences sexuelles entre mineurs, entre majeurs ou entre majeurs et mineurs, ou si vous êtes **TEMOIN**, vous avez **obligation de les signaler**

3 RÉFLEXES COMPLÉMENTAIRES À AVOIR

- 1 Conseiller** à la victime ou à ses parents de porter plainte : appeler le **17** (Police ou gendarmerie) ou le cas échéant le **116 006** (N° national d'aide aux victimes). Ce signalement se rapportant à de potentielles infractions pénales, avertir la victime ou son représentant légal qu'un signalement va être réalisé aux services de l'Etat.
- 2 - Signaler les faits au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)** où se sont déroulés les faits, par téléphone et par mail. L'écrit acte et date la procédure. Le signalement doit être réalisé immédiatement. Le SDJES a, **le cas échéant**, 48h pour faire signer au préfet un arrêté de suspension ou de fermeture de l'EAPS selon la procédure d'urgence prévue par le code du sport.
- **Mettre la Cellule nationale SIGNAL SPORT en copie de ce mail** qui informe la Fédération concernée disposant du pouvoir disciplinaire.
- 3 Faire un signalement au procureur de la République du département où se sont déroulés les**

ARTICLE 40

« Fait autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs ».

VOUS AVEZ UN DOUTE ?

En cas de **SUSPICIONS** de faits de violences sexuelles sur des **MINEURS**,

2 RÉFLEXES COMPLÉMENTAIRES À AVOIR

- 1 Signaler les faits au SDJES où se sont déroulés les faits** par téléphone mais aussi par mail. Faire une transmission d'information préoccupante à la **cellule départementale de recueil des informations préoccupantes** (CRIP) où se sont déroulés les faits, qui peut vous accompagner et vous orienter.
- 2**

119 (appel gratuit et confidentiel), 24h/24 et 7 jours/7.

Le 119 n'apparaît pas sur les relevés de téléphone.

Numéro d'appel destiné à tout enfant ou adolescent victime de violences ou à toute personne préoccupée par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être.